



## Déclaration liminaire au CHSCT du 20 Octobre 2022

Monsieur Le Président,

Ce dernier CHSCT nous laisse un goût amer et aussi un sentiment d'inachevé,

Un goût amer, lors de la cérémonie du souvenir, même si nous avons apprécié ce moment qui nous a permis de nous retrouver pour une noble raison.

Un goût amer, oui, car nous constatons que les agents qui ont pris la décision de nous quitter brutalement n'avaient pas leur nom sur le monument.

Pour nous, quel que soit l'origine, nous considérons qu'ils nous ont quittés en accident de service. Ils font maintenant partie de l'histoire de notre Etablissement.

Le sentiment d'inachevé, lui, vient des nombreuses demandes faites lors des précédents CHSCT. Finalement on constate que pour un grand nombre d'entre elles nous n'avons pas eu de réponses et pour d'autre « rien ne bouge » !

Au niveau des services des fonctions support, nous avons sollicité un diagnostic organisationnel afin de mettre en exergue les points de simplification à mettre en place urgemment.

Aujourd'hui nous sommes bien loin d'ateliers d'échanges qui pourraient fluidifier les circuits.

Les procédures évoluent certes mais se complexifient.

Cela pose problème puisque certaines sont plus restrictives que les textes en vigueur tel que le Kit 3D.

A noter que le code des marchés public a passé le seuil de mise en concurrence 25.000 € HT à 40.000 € HT.

L'OFB applique lui un seuil de 4.000 € HT.

Le kit 3D devrait être un outil de cadrage et de sécurisation de nos dépenses nous sommes tous d'accord.

Cependant nous constatons que sa mise en œuvre est complexe et malheureusement empêche certains agents d'exercer leurs missions. De nombreux achats ne peuvent plus être engagés dans un délai raisonnable. Des événements et des prestations sont reportés ou annulés.

Des tensions sont remarquées entre agents, services et directions et un sentiment de frustrations s'est installé.

Nous disions plus haut que rien ne bouge.... Enfin presque ! Des réorganisations ont été actées, d'autres sont en cours ou en prévision.

Elles sont présentées toujours comme nécessaires et essentielles au bon fonctionnement de l'établissement. Ces réorganisations se font avec des « effectifs constants » (quand les agents ne sont pas partis avant !) ; mais ne nous voilons pas la face, nous savons tous bien qu'elles engendrent systématiquement un surcroît d'activité qui fragilise les équipes et qui est source de RPS.

Le surcroît d'activité est un sujet important du plan d'actions issu de l'enquête psychosociale. Nous souhaitons vivement que désormais les représentants du personnel soient associés aux discussions et échanges concernant tous les prochains projets de réorganisation ou ajustement réorganisationnel.

Nous tenons à insister à nouveau sur la non mise en place de l'IDV. Elle bloque certaines demandes qui pourraient être éligibles et passent finalement en demandes de rupture conventionnelle, bien difficile à obtenir, et bien moins favorable pour les agents qui ont un projet. Pourtant, j'ai souvenir que vous nous aviez dit que suite à la création d'un établissement si certaines personnes souhaitaient partir, ce qui peut se comprendre, l'administration se devait de les aider.

Nous avons demandé un ajout à l'ordre du jour de ce CHSCT concernant le sujet de la subrogation pour les contractuels qui n'a pas été accepté et pourtant, il y a un vrai sujet social !

Dans certaines région les indemnités journalières sont versés dans un délai de 150 jours et au sein de l'OFB la retenue sur salaire est faite immédiatement.

La conséquence pour un agent, il a dû emprunter pour pouvoir payer son loyer. Comment notre établissement peut-il laisser ses agents dans un tel désarroi ?

Est-ce admissible ?

En conclusion, nous tenons à souhaiter « Bon courage » aux prochains représentants du personnel qui seront élus au CSA et qui sans nul doute sauront revenir sur ces sujets .